

**ÉVÊCHÉ DE BOMA**

**B.P.72 BOMA**

**KONGO CENTRAL**

Secrétariat : 09. 90. 32. 13. 02

Chancellerie: 09. 90. 32. 13. 01

Site : [www.dioceseboma.com](http://www.dioceseboma.com)

E-mail : [evecheboma@hotmail.com](mailto:evecheboma@hotmail.com)

**EVV/EV/005/2020. DECRET PORTANT NOMINATION D'UN VICAIRE PAROISSIAL**

Nous, **MBUKA Cyprien, Cism**, par la grâce de Dieu et la bienveillance du Siège Apostolique, Évêque de Boma ;

A mon cher fils Guillaume KHONDE KINGIELA et aux lecteurs du présent décret, salut et bénédiction dans le Seigneur ;

Vu le canon 545 du Code de Droit Canonique, fixant les normes réglementant la constitution et les fonctions des vicaires paroissiaux ;

Vu les canons 548, 549 et 550 du Code de Droit Canonique, fixant les obligations et droits du vicaire paroissial ;

Considérant l'importance de la charge pastorale du curé, et dans le souci de l'aider dans toutes les tâches paroissiales et pour toute la paroisse (canon 548, §3, du Code de Droit Canonique) ;

Après avoir procédé à des consultations ;

En vertu de notre pouvoir ordinaire (canon 381) ;

**DECRETONS**

Article 1 : L'abbé **Guillaume KHONDE KINGIELA** est nommé Vicaire dominical à la paroisse Notre Dame des Pauvres/Tshela-Mbanga. Il résidera dans la communauté Gustave Penninckx/Tshela-Mbanga.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet à compter de la date de sa signature.

Abbé Dieudonné LUZOLO LAU

Chancelier



Fait à Boma, le 15/01/2020

Mgr Cyprien MBUKA, Cism

Evêque de Boma

